



Madame
Christine Zaugg
Lausanne Cités SA
17, av. d'Echallens
1000 Lausanne 9

Lausanne, le 27.07.02

cc: Claude Ruey, chemin des Plantaz 8, 1260 Nyon
Tribunal d'arrondissement de la Côte
Tribunal cantonal vaudois
Tribunal fédéral
Site Internet <http://www.appel-au-peuple.org>

« Des bombes sexuelles à retardement »

(Lausanne cités du 25.07.02)

Madame,

Nous avons pris note de cet article avec un grand intérêt et nous vous prions de publier nos commentaires ci-contre comme lettre de lecteur :

Notre association, APPEL AU PEUPLE, est, depuis quelques mois déjà, au courant des discussions concernant la libération éventuelle du sadique de Romont. On connaît les risques d'une telle décision. Il y a eu trop de cas dans lesquels de tels forcenés ont été libérés et qui n'ont pas pu faire autrement que de tuer à nouveau. Alors, à quoi sert cette discussion ? Hélas, la bonne conduite d'un prisonnier ne garantit aucunement sa mise en liberté conditionnelle. Nous parlons du cas d'Alain Bolle, victime du crime judiciaire. En février 1993, il fut condamné à 11 ans de prison pour crime manqué d'assassinat. Il n'y avait pas de mort ni de blessé. L'enquête a duré 8 ans. Il n'y avait aucune preuve, uniquement « l'intime conviction » du « Juge » Pierre Bruttin (aujourd'hui 1^{er} « Juge » du Tribunal d'arrondissement de la Côte.

APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK

CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 24
CH-1001 Lausanne
Mobile: 078 – 641 99 96
Tél.: 021 – 329 02 33
Fax : 021 329 02 34

Internet : appel-au-peuple.org

Après avoir purgé les 2/3 de sa peine, Alain Bolle a demandé sa mise en liberté conditionnelle. Il avait eu une conduite irréprochable, et l'un de ses gardiens nous l'a même confirmé par un appel téléphonique spontané. Mais la commission de libération, présidée par l'ancien conseiller d'état corrompu Claude Ruey, un complice du crime judiciaire, refusa la demande de libération conditionnelle. Le membre visiteur de la commission, Jacques Monney (policier), a avancé comme argument le mensonge selon lequel Alain Bolle aurait caché son mariage aux autorités. Le mensonge fut reconnu par le Tribunal cantonal vaudois. Cependant, Alain Bolle ne fut pas libéré pour autant. On a accepté les autres mensonges de Monney, dont ceux qui mettaient en doute l'état de santé psychique d'Alain Bolle.

Alain Bolle restera en prison jusqu'au dernier jour prononcé par sa sentence, soit jusqu'au 9 janvier 2003 ! Les psychiatres de service ont vaguement établi qu'il « pourrait être dangereux ». Il faut encore savoir qu'Alain Bolle est en semi-liberté. Il quitte la prison le matin pour se rendre à un travail mal rémunéré, et rentre le soir. Il passe ses week-end avec sa famille. Et il serait dangereux ?

Alain Bolle est lui aussi une bombe à retardement, car il est innocent. Il n'a jamais avoué le crime qu'il n'a pas commis, et c'est pour cette raison qu'il est toujours emprisonné. Il est une bombe à retardement pour les magistrats qui ont commis ce crime judiciaire, entre autres les juges fédéraux Schubarth, Kolly et Elisabeth Escher.

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet www.appel-au-peuple.org : nous venons d'y publier le premier rapport sur le « Crime judiciaire en Suisse ».

Nous présentons nos sentiments respectueux aux lecteurs de Lausanne-Cité

Gerhard ULRICH, Président

Liliane ANTILLE, Secrétaire